

Séance du 11 Mai 1938.

L'an mil neuf cent trente-huit, le dixième Mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la ville de Montrejeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus Maire.

Présents : M. M. Bouché, Birabent, Baronne, Durbetian, Givaudon, Ladère, Blanchard, Beyret, Guysseaux, Vallet, Lubertieille, Domenech, Costet, Seillhan.

Absents : M. M. Sabayle, Aymar, Guillard, Marrigot, Rochebrune.

M. le Maire informe le conseil qu'il a acheté, pour son compte, le terrain Faure, en vue d'en faire donation à la ville de Montrejeau avec réserve qu'aucune construction ne devra être élevée sur ce terrain.

M. Bouché 1<sup>er</sup> adjoint, se faisant l'interprète du Conseil Municipal, exprime à M. Roger de Lassus toute sa reconnaissance et ses plus chaleureux remerciements pour son acte de générosité auquel, aussitôt, tout le conseil applaudit.

Sur proposition de M. M. Birabent et Rochebrune, conseillers municipaux des quartiers de Capdorville et Marakeï, le Conseil Municipal décide que deux boîtes aux lettres P.M N° 1407-6, l'une avec cadran des heures, l'autre avec cadran des jours émaillés permettant d'obtenir l'indication : "La levée de ..... est faite", du prix de deux cent trente-

194

vingt francs, ci... 235, seront posées : la première sur le mur de l'immeuble Grouzet, avenue de Sylaudens ; la deuxième, sur le mur de clôture de l'immeuble Guysiger Guillaume, au quartier de Navatès.

Le Conseil Municipal s'engage, en outre, à payer tous frais de pose et accessoires de ces deux boîtes aux lettres. - Le montant de la dépense, soit 200 francs sur l'article 106 du budget.

Il le Maire met le Conseil Municipal au courant du résultat de l'adjudication du 14 Avril écoulé, à laquelle il a été procédé en vue de l'exécution des travaux de construction du marché couvert à la volaille.

1<sup>er</sup> Lot. — M. Gaillard Victor de Montrejeau ayant fait le plus fort rabais (2%) soit 2018,68, a été déclaré adjudicataire du 1<sup>er</sup> Lot.

2<sup>e</sup> Lot. — M. Etcheberry Edouard Michel de Taur ayant fait le plus fort rabais (6%) soit ffs 9149,98, a été déclaré adjudicataire du 2<sup>e</sup> lot.

3<sup>e</sup> Lot. — M. Horriére Auguste de Tarbes, ayant fait le plus fort rabais (7%) soit ffs 2704,31, a été déclaré adjudicataire du 3<sup>e</sup> lot.

4<sup>e</sup> Lot. — M. Marre Pierre de Luchon, ayant fait le plus fort rabais (11%) soit ffs 2233,54, a été déclaré adjudicataire du 4<sup>e</sup> lot.

L'économie du projet s'établit maintenant comme suit :

Montant du marché (rabais déduit)	1 <sup>er</sup> Lot :	98915,47
	2 <sup>e</sup> Lot :	143349,77
	3 <sup>e</sup> Lot :	35928,69
	4 <sup>e</sup> Lot :	18069,81
		<hr/> 296163,94
Impôts et honoraires 10%		<hr/> 29626,37
		<hr/> 325890,31

Par décision du 6 Janvier 1938, M. le Ministre de l'Intérieur a alloué à la commune, au titre du Plan contre le chômage, une subvention de ffs 115 000 qui doit être ramenée, après adjudication, proportionnellement au rabais consenti, à une somme de ffs 109 070 ; d'où il résulte que la dotation financière de la commune s'élèvera à ffs 325 890 - 109 070 soit à ffs 216 820.

M. le Maire rappelle que, par arrêté du 1<sup>er</sup> Mars 1938 M. le Préfet a autorisé l'emprunt de ffs 228 607, qu'il ya lieu de réaliser aujourd'hui et il invite, en conséquence, le Conseil Municipal à prendre une délibération fixant définitivement à la somme de ffs 217 000, le montant de l'emprunt que la commune va contracter à la Caisse Primaire d'Assurance Invalidité de la Région Toulousaine et en arrêtant les conditions.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire et l'approuvant, délibère ce qui suit :

Article premier.

La suite comme pour la halle aux bestiaux (voir séance du 30 Mars 1938).

M. le Maire rappelle que dans sa séance du 12 Février dernier, le Conseil Municipal a décidé le transfert du hall des veaux à la place aux porcs. L'architecte a évalué les frais de ce déplacement à une somme de frs 7500.

Plusieurs entrepreneurs ont été pressentis à cet effet et M. Toulouse Julia, maître maçon à Montrejeau a accepté d'exécuter ce travail pour la somme ci-dessous indiquée.

M. le Maire propose donc à l'Assemblée de confier ce travail à M. Toulouse et lui soumet un projet de traité de gré à gré qu'il lui demande d'approouver.

Le Conseil Municipal, après examen de cette pièce, en ratifie la teneur dans son entier et prie l'Autorité Supérieure de vouloir bien la sanctionner de son approbation.

Il décide, en outre, que la dépense envisagée soit frs 7500 et sera portée sur les prochains chapitres additionnels du budget.

Lecture est faite à une séance circulaire.

M. l'Inspecteur d'Academie concernant la création éventuelle d'une section agricole au cours complémentaire de Montrejeau.

Le Conseil Municipal donne volontiers son accord à la création d'une section agricole mais à la condition expresse que tous les frais, sans exception, en incomberont à l'état ou au Département.

M. Barone président de la Commission des Travaux rend compte au Conseil Municipal, ainsi qu'il en avait été décidé à une réunion précédente, qu'après examen des locaux appartenant à M. Dobresson, le préjudice causé a été évalué à frs 450.

Le Conseil Municipal approuve cette dépense.

M. le Maire signale qu'il a reçu le rapport de M. Laffitte sur la question du renouvellement éventuel du contrat d'électricité. En raison de la longueur de ce rapport, il souligne les passages principaux et demande mettre ce rapport au secrétariat à la disposition des conseillers municipaux qui pourront, à leur avis, en prendre connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Handwritten signatures of several council members, including:

- H. Laffitte
- J. Gossiaux
- A. Guérin
- R. Daudet
- M. Dobresson
- J. Viala
- J. P. Lavoisier
- C. Briabœuf
- Roger de ...